

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1454

présenté par

M. Castellani, M. Acquaviva et M. Colombani

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	0	500 000
Concours spécifiques et administration	500 000	0
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à abonder l'action 01 'aides exceptionnelles aux collectivités territoriales« du programme 122 »concours spécifiques et administration« au détriment de l'action 02 »dotation générale de décentralisation des communes« et plus particulièrement la ligne »entretien de la voirie nationale de la ville de Paris« du programme 119 »concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements« .

L'année 2017 est une année terrible pour la Corse : de nombreux grands incendies alliés à une sécheresse historique.

Les collectivités territoriales sont elles aussi victimes de ces deux catastrophes.

Il convient de les aider en débloquant une subvention exceptionnelle.